

*Article 21 du Règlement***DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT***[Traduction]***L'INDUSTRIE****L'USINE DE FIRESTONE À HAMILTON—L'OFFRE D'ACHAT**

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, Hamilton est une ville chanceuse. Elle porte chance aux hommes politiques libéraux ainsi qu'aux joueurs de hockey comme Wayne Gretzky et Mario Lemieux l'ont découvert, il y a seulement deux jours. Je peux dire qu'ils répéteront leur exploit ce soir et qu'ils surclasseront complètement les Russes.

En même temps que l'équipe canadienne écrase les Russes au Colisée Copps, je demande au gouvernement de voir à sauver les emplois de 1 300 travailleurs de la même ville d'Hamilton. Firestone a reçu une offre de la Cooper Tire Company des États-Unis. Il s'agit clairement d'une offre valide, faite de bonne foi.

Le ministre devrait faire preuve d'initiative dans ce domaine comme l'équipe canadienne de hockey. Il devrait se rendre à Akron, convaincre Firestone de vendre afin de sauver 1 300 emplois pour les travailleurs d'Hamilton qui le méritent. Nos joueurs de hockey méritent notre appui et nos travailleurs de Firestone aussi.

* * *

LA SÉCURITÉ MARITIME**LE MAINTIEN DES GARDIENS DE PHARE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, la Garde côtière canadienne envisage d'automatiser quelques-uns des phares le long de la côte de la Colombie-Britannique. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a été saisi d'un rapport recommandant l'automatisation de dix des 41 phares de la province.

Je reconnais la compétence de M. Paul Leblond, l'auteur du rapport et je comprends que par suite des progrès technologiques il soit moins nécessaire d'avoir en permanence des gardiens de phares dans certaines régions. Mais quoi qu'il en soit, toute proposition d'automatiser les phares sur la côte ouest est pour moi un grave sujet de préoccupation.

Outre le fait de veiller à l'entretien du phare et de la corne de brume, et à leur alimentation électrique, les gardiens de phare exécutent une multitude de tâches, ils surveillent notamment la météorologie marine et participent aux activités de recherche et de sauvetage.

Je suis ravie d'annoncer qu'un gardien de phare à Port Atkinson, dans ma circonscription, M. Don Graham, a écrit plusieurs ouvrages importants expliquant le rôle des gardiens de phare sur la côte ouest.

La confiance que les gardiens de phare inspirent est tout aussi importante que les tâches qu'ils sont appelés à exécuter. Les marins savent que derrière ce faisceau lumineux qu'ils

voient au loin, se trouve une personne compétente et courageuse qui se portera à leur secours si besoin est, ce qu'une machine ne saurait faire.

Voilà pourquoi j'exhorte le ministre des Transports avant de prendre sa décision, à tenir compte non seulement des facteurs technologiques, mais aussi de l'apport humain et du rôle historique fort important des gardiens de phare de la Colombie-Britannique.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**L'INDE—LA DÉTENTION D'UN CITOYEN CANADIEN SOUPÇONNÉ DE CONTREBANDE D'ARMES**

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'interviens pour protester contre la violation des droits d'un Canadien d'origine sikh détenu par la police indienne. L'interrogatoire auquel les forces antiterroristes indiennes soumettent Daljit Singh Sekhon illustre bien les excès auxquels en arrivent mêmes les pays frères du Commonwealth dans leur lutte contre le terrorisme.

La Loi de 1985 de prévention des activités terroristes et perturbatrices donne à la police des pouvoirs considérables pour détenir des personnes sans avoir à les inculper ni à les traduire en justice. Les organismes indiens de défense des droits de la personne se sont élevés contre cette loi qui permet de détenir quelqu'un sans inculpation durant un an en Inde en général et jusqu'à deux ans au Punjab.

Ces organismes ont protesté contre la façon dont la police interroge les gens en les menaçant de graves sévices ou pire sans aucune possibilité pour ces derniers de bénéficier de l'aide d'un avocat.

Je presse le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'intensifier ses efforts en vue de défendre les droits de M. Sekhon. La loi indienne de 1985 de prévention des activités terroristes et perturbatrices est nettement tyrannique. Elle est aussi injuste pour les citoyens indiens que pour les citoyens canadiens. La défense des droits des Canadiens permettra au gouvernement canadien de chercher à faire abroger cette mesure draconienne par le gouvernement de l'Inde.

* * *

LES CHEMINS DE FER**L'ACCIDENT MORTEL À UN PASSAGE À NIVEAU À SASKATOON**

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma vie inquiétude à la suite de la mort d'un de mes concitoyens de Saskatoon survenue lors d'une collision entre un train et une voiture au passage à niveau Sutherland à Saskatoon la semaine dernière.

Je crois comprendre que la Commission canadienne des transports a décidé d'améliorer ce passage à niveau, le gouvernement fédéral payant 80 p. 100 des frais et le solde étant partagé entre la ville de Saskatoon et le chemin de fer.